

Le Pacte PME est un dispositif créé en septembre 2005 par OSEO et le Comité Richelieu. Il est né de la mission confiée à Jean-Pierre Denis en juin 2004 : la création d'une Agence des PME devant permettre, en particulier, la mobilisation des grands comptes publics ou privés en faveur des PME innovantes.



Paris, 8 septembre 2005

Tous les grands comptes privés ou publics peuvent participer. A ce jour, 31 grands comptes ont signé le Pacte PME :

ALCATEL
ALSTOM
ARKEMA
BRUKER BIOSPIN
BULL
CAPSUGEL (PFIZER)
Centre National d'Etudes Spatiales (CNES)
Commissariat à l'Energie Atomique (CEA)
DCN
Délégation Générale pour l'Armement (DGA)
EDF
ERICSSON France
INGENICO
Institut Français du Pétrole (IFP)
La Poste
Laboratoires Pierre Fabre
LEXMARK International

MBDA
MICROSOFT France
Ministère de l'Economie, des Finances
et de l'Industrie
Ministère de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire
Ministère de la Recherche
Ministère des Transports,
de l'Equipement, du Tourisme et de la Mer
RATP
RENAULT
RHODIA
SCHLUMBERGER
SCHNEIDER ELECTRIC
SIEMENS
SNCF
THALES

Diminuer les coûts d'acquisition d'aujourd'hui sans sacrifier la compétitivité de demain

L'accès des grands comptes aux PME innovantes est difficile car ces entreprises, jeunes et petites, sont porteuses d'un risque et d'un coût d'interaction plus importants que les entreprises établies. La réduction des coûts imposée par une forte compétition internationale et des exigences de meilleure efficacité exacerbe ces difficultés et amène les grands comptes à se priver d'un lien direct avec les PME innovantes.

Ils se coupent ainsi d'une source majeure d'idées qui pourraient leur permettre de faire demain la différence¹. Le Pacte PME propose des mécanismes permettant aux grands comptes de développer des relations avec les meilleures PME innovantes tout en respectant les exigences du court terme.

Au bénéfice des grands comptes, des PME et de l'ensemble de la société

La France et l'Europe manquent d'entreprises de stature mondiale : l'économie européenne compte deux fois moins de leaders mondiaux, à population constante, que les Américains ou les Japonais². Dans une économie globalisée, cette faiblesse est la cause première de nos mauvaises performances en matière de croissance et d'emploi.

Depuis 1980, l'Europe a généré sept fois moins de nouveaux leaders mondiaux européens qu'américains³. Il faut briser le plafond de verre qui bloque la croissance des PME innovantes.

Avec le Pacte PME, les leaders mondiaux d'aujourd'hui favorisent l'émergence de ceux de demain.

¹ « A cause de la pénalisation des PME, le secteur public est contraint de se priver de fournisseurs efficaces, compétitifs et innovants ». Extrait d'un rapport du gouvernement britannique sur les marchés publics (2005)

² Etude sur les 1000 plus grands acteurs privés mondiaux en R&D. Department of Trade and Industry britannique (2005)

³ Etude sur les 1000 plus grandes entreprises mondiales. Conseil d'Analyse Economique (2003)

Action 1 : Mise en contact avec les PME innovantes

La connaissance, au bon moment, de l'offre existante au sein de petites entreprises qui bien souvent ont développé des technologies pour d'autres secteurs est un processus fortement consommateur en temps¹. Parallèlement, les PME ont des difficultés à accéder à l'information en amont et à présenter une offre pertinente. Tout ceci amène les grands comptes à plutôt dialoguer avec leurs fournisseurs habituels.

Le Pacte PME propose un point d'accès structuré aux PME innovantes :

- Organisation d'une conférence annuelle pour chaque grand compte signataire
- Remontée de propositions émanant de PME
- Organisation de rencontres collectives avec des PME sur des thèmes spécifiques à la demande des grands comptes
- Moteur de recherche donnant accès à l'ensemble des PME inscrites au Pacte PME

Réalisations 2006 :

- 11 opérations collectives mettant en relation 230 PME et 113 représentants de grands comptes sur des thèmes proposés par les PME
→ 558 demandes de suite ont été exprimées par les grands comptes
- 17 opérations organisées sur des thèmes spécifiques à un grand compte impliquant au total 257 PME.
→ 307 demandes de suite ont été exprimées par les grands comptes

Pour chaque thème, les PME pertinentes sont recherchées et identifiées sur la base des 23 Directions Régionales d'OSEO. Ce réseau est en cours d'extension à l'ensemble de l'Union européenne : outre la France, le Pacte PME est déjà opérationnel en Italie, aux Pays-Bas et en Norvège. Depuis son lancement, ce dispositif est devenu la référence en matière de mise en contact de grands comptes avec des PME technologiques.

Action 2 : Adaptation des compétences à la demande

Une fois qu'une compétence intéressante a été identifiée par un grand compte, il est bien souvent nécessaire de mener des travaux permettant d'adapter au besoin précis le produit ou le service de la PME. Ces actions ont un coût dont une partie peut être couverte par un soutien d'OSEO. Le grand compte doit prendre en charge un tiers des besoins (soutien financier ou apport en nature) et dispose d'un droit de premier regard sur les résultats des travaux. Le montant moyen d'un projet est de 850 000 euros.

Ce nouveau mécanisme, actuellement testé sur plusieurs cas pilotes, est inspiré d'un dispositif norvégien. Celui-ci est en place depuis plus de dix ans et a vu, en 2005, de plus de 100 PME bénéficier d'un montant total de soutien public de près de 30 millions d'euros.

¹ « L'achat public de produits ou services innovants nécessite des interactions entre les acheteurs et les fournisseurs potentiels bien plus importantes que dans le cas de prestations standards ». Etude « innovation et marchés publics » réalisée pour la Commission européenne (2005)

Action 3 : Retour d'expérience

Des communautés de PME sont créées autour de chaque grand compte signataire. Elles regroupent des PME déjà impliquées dans des relations de travail et permettent :

- L'échange d'expérience entre fournisseurs lors de réunions organisées régulièrement
- La fourniture de conseils aux PME qui n'ont pas encore de relations avec le grand compte
- La transmission aux grands comptes d'un retour d'expérience des PME innovantes avec lesquels ils travaillent (table-ronde pendant leur conférence annuelle)

Depuis le lancement du programme, 248 PME ont participé à ce dispositif. Des réunions d'échange ont déjà été organisées avec 14 grands comptes signataires du Pacte PME.

Action 4 : Visibilité

Un rapport annuel est publié afin de faire un point d'avancement sur le Pacte PME. Il contient une fiche par grand compte signataire. Les indicateurs, présentés à cette occasion, sur la part des achats attribués aux PME sont construits pour deux définitions de PME :

- Définition 1 : effectif inférieur à 250 personnes, chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros et non contrôlée à plus de 25 % par une autre entreprise
- Définition 2 : effectif inférieur à 1000 personnes, chiffre d'affaires inférieur à 100 millions d'euros et non contrôlée à plus de 25 % par une autre entreprise

Le premier rapport du Pacte PME, portant sur l'exercice 2006 et les indicateurs 2005, sera publié en mars 2007.

Le second exercice du Pacte PME donnera lieu à la mise en place de nouveaux mécanismes dont certains ont été préparés dès 2006 par les entreprises participantes :

Axe 5 : Diminution du risque

L'incorporation d'une solution innovante est intrinsèquement porteuse de risque pour l'acheteur qui a donc tendance à préférer une entreprise établie à une autre, plus jeune et plus petite¹. Cette réaction est résumée par un adage bien connu des PME innovantes : « *aucun acheteur n'a jamais été licencié pour avoir choisi IBM* ».

Dès 2007, le Pacte PME proposera plusieurs mécanismes pour réduire ce risque :

- Garanties de bonne fin financière et technique (sur la base d'un produit d'OSEO garantie)
- Mutualisation entre les grands comptes signataires de l'information sur les PME innovantes
- Accès à des expertises financières et techniques effectuées par des tiers
- Renforcement des PME (partenariat Association Française des Investisseurs en Capital)
- Diffusion en interne au sein des grands comptes signataires d'un document regroupant des exemples de gains faits par des grands comptes avec des PME innovantes

En parallèle, les entreprises participantes étudieront les conditions selon lesquelles il serait possible de faire évoluer la règle limitant le montant des contrats d'une PME avec un grand compte à une fraction de son chiffre d'affaires.

Action 6 : Accès à des systèmes complets

La globalisation des achats tend à reléguer les PME innovantes au rang de sous-traitants, ce qui entraîne le risque pour le grand compte acheteur d'une déperdition des avantages apportés par ces entreprises. Afin d'aider les PME innovantes à proposer des systèmes complets aux grands comptes, le Pacte PME organisera en partenariat avec Syntec Ingénierie des forums thématiques destinés à faciliter le montage d'offres communes.

Une approche majeure sera également explorée en 2007 : le pré-référencement par les grands comptes signataires des PME innovantes inscrites au Pacte PME.

¹ « 59 % des PME innovantes françaises estiment avoir perdu des contrats faute d'avoir pu présenter à leur client des garanties suffisantes ». Enquête réalisée par le Comité Richelieu (2006)

Ceux qui tiennent un rôle fondamental :

Les Régions

Les Régions peuvent à la fois signer le Pacte PME pour leurs propres achats et renforcer la mise en place de l'ensemble du dispositif au profit de leurs PME innovantes et sur des thématiques spécifiques aux compétences locales (exemple en Ile-de-France sur le thème des Eco-industries). Ainsi, elles peuvent aider concrètement leurs meilleures PME innovantes à renforcer leur chiffre d'affaires auprès de l'ensemble des grands comptes signataires au niveau national et européen.

Les pôles de compétitivité

Les principaux Pôles de compétitivité (AERONAUTIQUE VALLEY, AXELERA, CANCER BIO SANTE, CAP DIGITAL, IMAGES ET RESEAUX, INNOVATIONS THERAPEUTIQUES, MINALOGIC, MEDICEN PARIS REGION, MER BRETAGNE, PHOTONIQUE et SYSTEM@TIC) sont associés à la démarche du Pacte PME. Ils contribuent à identifier des PME à forte compétence et à renforcer les différents mécanismes (montage de groupements, identification de repreneurs techniques en cas de difficultés, financement des dépenses de R&D,...).

Les partenaires thématiques

Depuis son lancement, treize organisations professionnelles ont souhaité être associées à la mise en œuvre du Pacte PME. Elles facilitent l'information sur le dispositif de leurs entreprises membres et proposent des thèmes de rencontres collectives autour d'expertises fortes des PME innovantes de leur secteur.

Contact central

Téléphone : 01 45 23 09 39
Pacte PME
2 rue du Faubourg Poissonnière
75010 Paris
www.pactepme.org